

ARRÊTÉ MUNICIPAL**N° 153-2025***Portant réservation d'un emplacement base de vie et zone travaux**Du 18/11/2025 au 25/11/2025**(Cf. plan emplacement en rose)***Le Maire de Gréolières,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Arrêté n° 45-2023 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2^{er} adjoint, sur la sécurité,

Considérant la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux d'installation d'abreuvoirs à proximité du restaurant le fondeur, par l'entreprise POLITI pour le compte de la C.A.S.A, il convient de lui réserver un emplacement pour installer une base vie (bungalow et container) et deux emplacements pour la zone travaux à cet usage ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise POLITI est autorisée à installer la base vie et la zone travaux sur l'emplacement rose indiqué sur le plan joint du mardi 18/11/2025 à 08h00 au mardi 25/11/2025 à 17h00.

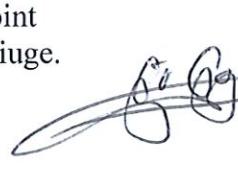
ARTICLE 2 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Séranon, et l'adjoint délégué, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en la forme administrative.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
de SERANON
- L'entreprise POLITI

Fait à Gréolières, le 17 Novembre 2025

Pour le Maire et par délégation
Le 2^{ème} adjoint
Constantin Giuge.




base vie
(bungalow + container)

